**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Montpellier, le 26/04/2022

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF**
**DE MONTPELLIER**
6, rue Pitot
CS 99002
34063 MONTPELLIER CEDEX 02
Téléphone : 04.67.54.81.00
Télécopie : cf site internet

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
08h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00

*E22000052 / 34*

SOLEIL ELEMENTS 8
Monsieur DESPLANQUES Loann
5 rue Anatole France
34000 MONTPELLIER

Dossier n° : E22000052 / 34
(à rappeler dans toutes correspondances)

**COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**Objet :** Enquête publique unique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et au permis de construire de la centrale photovoltaïque au sol au lieu des " Campellanes " portée par la société "Soleil Eléments 8 " sur le territoire de la commune de SAINT-FELIU d'AVALL.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Madame Anita SAEZ, Inspecteur évaluateur au Service France Domaine, retraitée, demeurant 14, rue Maurice Archambaud, PERPIGNAN (66000)MISSAIRE en qualité de commissaire enquêteur.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

Nathalie JERNIVAL

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DECISION DU

26/04/2022

N° E22000052 /34

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER**

**LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

**Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur**

**CODE : 2**

Vu enregistrée le 15/04/2022, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ***unique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et au permis de construire de la centrale photovoltaïque au sol au lieu des " Campellanes " portée par la société "Soleil Eléments 8 " sur le territoire de la commune de SAINT-FELIU d'AVALL ;***

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1er mai 2021 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Louis-Noël LAFAY, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Anita SAEZ est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3**: L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le porteur de projet, la société Eléments 8 en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, à Monsieur le Maire de SAINT-FELIEU d'AVALL, à Monsieur le Représentant de la société Eléments 8 et à Madame Anita SAEZ.

Fait à Montpellier, le 26/04/2022

Le Magistrat-délégué,

Louis-Noël LAFAY